

# le lien

Lettre d'informations aux #Buralistes



## #85 - Covid-19, les dernières informations

Chers buralistes,

Tout d'abord, nous vous confirmons l'ouverture du réseau des buralistes. Vous pouvez télécharger l'**arrêté ministériel stipulant l'autorisation de dérogation**.

[Voir l'arrêté ministériel](#)

Vous pouvez appliquer et adapter les horaires que vous souhaitez pour votre commerce pas de restriction. Si toutefois vous souhaitez fermer votre commerce, vous devez le signaler auprès de votre direction régionale des Douanes ainsi que de votre fédération départementale.

### Logista

Nous vous confirmons que **les livraisons cadencées sont maintenues durant la période de confinement général ainsi que les ouvertures des centres de dépannage**.



Attention : Nous vous demandons de respecter scrupuleusement de respecter les règles sanitaires (gestes barrières, distance de 1 mètre, etc.). Nous vous demandons également de faire preuve de civisme et de respect tant envers le personnel de Logista que de vos collègues. Le non-respect de ces règles conduirait à la fermeture des centres de dépannage pour des raisons de sécurité.



## La Poste

La direction de La Poste nous a contacté et en appelle à votre solidarité : plusieurs facteurs postiers souhaiteraient avoir accès à un point d'eau pour se laver les mains. Nous en appelons donc à votre amabilité et votre responsabilité pour permettre à ces personnes de pouvoir se laver les mains dans votre établissement si cela est possible

### Justificatif de déplacement professionnel

En application de l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, veuillez télécharger le document utile à tous vos déplacements professionnels pour la période de confinement.



**Téléchargez le justificatif de déplacement professionnel**



Dans notre rôle de commerçant d'utilité locale, nous vous demandons de mettre à disposition gracieusement l'attestation de déplacement dérogatoire aux citoyens.

**Téléchargez l'attestation de déplacement dérogatoire**

### Arrêt de l'activité relais colis

Nous vous informons de l'arrêt de l'activité relais colis tous opérateur à compter de ce jour, mercredi 18 mars jusqu'à nouvel ordre.

### Equipement de masques et gels hydroalcooliques

La Confédération des buralistes a sollicité la mise à disposition de matériel permettant de vous protéger ainsi que vos clients. Pour l'instant, la distribution de ce



matériel est réservée aux personnels de santé (hopitaux, médecins généralistes etc.)

Nous restons vigilants sur cet approvisionnement

## Toutes les mesures d'aides et de soutien

Vous retrouvez toutes les mesures d'aides possibles (chomage partiel, report des charges fiscales et sociales, report des prêts bancaires, etc.) en cliquant sur le bouton ci-dessous. La Confédération des buralistes vous enverra une nouvelle communication sur les démarches précises à prendre pour les aides économiques.

[Voir le Lien #83](#)

## CCI France au soutien des entreprises

Pour faire face aux conséquences économiques de l'épidémie de Coronavirus, le réseau des CCI soutient et aide les entreprises aux côtés des services de l'Etat. Présentation des trois niveaux de mesures mobilisables par les entreprises.

[Plus d'infos](#)



[Téléchargez les différentes affiches de prévention sanitaire](#)

[Téléchargez le document CPME des aides possibles aux entreprises](#)

[Téléchargez le document pour les référents DIRECCTE](#)

Nous vous remercions pour votre solidarité et votre professionnalisme dans cette situation exceptionnelle que nous traversons.

La Confédération des buralistes reste à votre écoute pour toute question. Vous pouvez nous joindre aux coordonnées suivantes :

01 51 21 10 00

[laconfederation@buralistes.fr](mailto:laconfederation@buralistes.fr)

Confédération des buralistes  
23/25 rue Chaptal  
75009 PARIS  
[maisonsdesburalistes.fr](http://maisonsdesburalistes.fr)



Cet email a été envoyé à [buralgestion@orange.fr](mailto:buralgestion@orange.fr) par la Confédération des buralistes.  
Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime au traitement des données à caractère personnel vous concernant.  
[Se désinscrire](#)